

Rumeurs et bavardages.
Indices d'une appropriation ordinaire du politique
dans la France censitaire

contribution de Gilles Malandain à *La Politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIX^e-XXI^e siècle*, sous la direction de Laurent Le Gall, Michel Offerlé et François Ploux, Rennes, PUR, 2012, p. 149-162.

Le 28 février 1820, quinze jours après l'assassinat du duc de Berry, neveu du roi Louis XVIII, qui suscite l'émoi et la mobilisation de toutes les autorités, le commissaire de police de Chalon (sur-Saône) alerte le maire de la ville :

« Dans la journée d'hier il m'a été assuré qu'une lettre venue de Paris depuis environ deux mois, annonçait qu'il existait une conspiration contre la famille royale et qu'elle devait être assassinée ainsi que deux mille personnes. »

Cette lettre aurait été évoquée par un propriétaire fort honorablement connu des autorités de Chalon, M. de Bligny, dans une discussion tenue dans la « salle de billard du café Michel » juste après l'annonce de l'attentat de Louvel. Interrogé par le maire, Richard de Bligny, 52 ans, confirme l'anecdote mais refuse catégoriquement de produire la lettre en question, ou de faire connaître son destinataire, ayant du reste « l'intime conviction qu'on ne pouvoit en tirer aucune induction ». L'enquête se poursuit néanmoins, obligeant Bligny à préciser sa déposition, confrontée avec celles d'autres témoins. Le déroulement de la discussion s'en trouve sommairement éclairé : l'« affreux événement » était la matière « unique » des « conversations » depuis l'arrivée de la nouvelle à Chalon la veille, et l'on parlait dans le café des « bruits qui circuloient à cet égard », « propagés par les gazettes » ou par les correspondances privées, comme celui d'une « intrigue de filles qui auroit existé entre le prince et son assassin ». Cette hypothèse est révoquée par tous les assistants, en particulier par le très royaliste Bligny, que la perte du prince emplît de douleur : « Ce propos [ou ce bruit rapporté] m'offensa tellement que je pris la parole et dis qu'il circuloit depuis quelque temps dans le public des bruits alarmants et que moi-même j'avois vu une lettre contenant la mention de ces bruits vagues » de complot contre la famille royale, explication jugée bien plus plausible que la vengeance d'un mari ou d'un amant bafoué. Le rentier ne cesse au demeurant de s'indigner de la « querelle » qui lui est faite à propos de paroles qui n'avaient eu pour objet, explique-t-il finalement, que de « mettre fin » à une « discussion très pénible » qui avait « poussé à bout » son « cœur navré ». La piste est alors abandonnée, un mois après avoir été lancée¹.

Quel usage historiographique faire de telles anecdotes, que les archives judiciaires permettent de reconstituer ? Dans ce premier XIX^e siècle, entre la Révolution, moment d'invention et d'apprentissage fondamental, et l'instauration durable du suffrage universel, la grande majorité des sujets-citoyens sont tenus à l'écart de la vie politique, et leurs sentiments

¹ Archives nationales (AN) CC 511 / 217.

comme leurs opinions sont très mal documentés. C'est tout particulièrement vrai sous la Restauration, temps de refoulement et d'étiage de la mémoire révolutionnaire, où la lente « transition démocratique » amorcée dans les années 1790, déjà contenue pendant la période napoléonienne, semble marquer une pause². La persistance et l'évolution des processus de politisation de masse ne peuvent alors guère affleurer qu'à travers l'enregistrement répressif des manifestations d'opposition ou de subversion dont rapports policiers et dossiers judiciaires gardent la trace. Une activité de surveillance plus routinière, intensifiée dans des conjonctures d'alerte, fait également parfois émerger des cadres plus quotidiens encore de l'expression politique, comme les discussions que suscitent les événements dans le cours de la vie sociale. A défaut d'autres modes d'observation, des bribes de conversations captées témoignent de « rapports ordinaires à la politique » de Français dont la politisation ne va pas de soi³. Même fragmentaire, l'éclairage de la réception des nouvelles dans le cadre d'une sociabilité informelle et ordinaire montre au moins une diffusion et une appropriation du politique dans la société française qui dépassent les limites étroites de l'espace public censitaire ou de ses marges les plus intégrées.

L'affaire Louvel, observatoire d'une « politique informelle ».

La réflexion présentée ici s'appuie sur un corpus de sources constitué autour d'un événement retentissant, l'attentat quasi régicide de Louvel contre un héritier du trône, poignardé à la sortie de l'Opéra le soir du 13 février 1820⁴. Sorte de pendant post-révolutionnaire de l'attentat de Damiens, voire de l'assassinat d'Henri IV⁵, le geste meurtrier de Louvel, largement interprété comme le fruit ou le signe d'un complot de grande ampleur, suscite une intense mobilisation des défenseurs de la monarchie et une active scrutation du pays, dans un contexte de crise et de reconfiguration politique. Une dense collection de rapports préfectoraux, mais aussi d'informations judiciaires, témoigne de cette investigation, qui privilégie certes la région parisienne et sa périphérie immédiate, mais ne s'y arrête pas⁶. L'instruction du procès de l'assassin, confiée à la Chambre des pairs formée en haute cour, réunit en particulier quelque 3000 pièces d'enquête(s) qui éclairent les multiples pistes d'un hypothétique et introuvable complot, et au-delà, à certains égards, l'opinion des Français sur le régime des Bourbons et sur les « affaires du temps », pendant l'hiver 1820⁷. Ni l'observation de l'esprit public ni la poursuite judiciaire des dissidences politiques ne sont des nouveautés en 1820, mais l'ampleur et l'indétermination de l'enquête, d'une part, la publicité donnée à ses résultats d'autre part, confèrent une certaine singularité à cette procédure, dont le

² Gilles PECOUT, « La politisation des paysans au XIX^e siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et Sociétés rurales*, 1994-2, p. 91-125.

³ Pierre LEFEBURE, « Les rapports ordinaires à la politique », dans A. COHEN, B. LACROIX, P. RIUTORT (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, 2009, p. 374-388.

⁴ Je renvoie à ma thèse, *L'Introuvable complot. Attentat, enquête et rumeur dans le France de la Restauration*, Editions de l'EHESS, 2011, notamment pour un développement des exemples évoqués ici.

⁵ Dont la réception a été récemment remise en lumière par Michel CASSAN, *La Grande peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Champ Vallon, 2010.

⁶ Voir notamment AN F7 6745-6746 et BB18 1060-1064, ainsi que le fonds « Affaire Louvel » des Archives de la Préfecture de Police (AA 343-352).

⁷ AN CC 503-514. Pour une présentation succincte, voir Gilles MALANDAIN, « Ouverture et aporie de l'enquête judiciaire : à la recherche des complices de Louvel », dans J.-C. FARCY, D. KALIFA et J.-N. LUC (dir.), *L'enquête judiciaire en Europe au XIX^e siècle. Acteurs - imaginaires - pratiques*, Créaphis, 2007, p. 317-326.

compte rendu offre, à en croire une brochure de juin 1820, « un aperçu de l'esprit national en France »⁸.

Pour essayer de caractériser le type de politisation, ou de rapport à la politique, que ces archives permettent de repérer, on distinguera trois ordres de phénomènes, dont le degré de formalisation politique est inversement corrélé à l'ampleur du spectre social concerné : la conspiration, l'expression « séditeuse », la conversation ordinaire.

En premier lieu, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'enquête du printemps 1820 ne touche guère les réseaux de l'opposition libérale ou bonapartiste au régime, liés à de grands notables et aux figures de la gauche parlementaire. Certes, l'activité clandestine, sinon l'organisation occulte – à vrai dire encore très limitée au printemps 1820 – de ces réseaux, est bien soupçonnée, et l'ombre de la conspiration plane lourdement sur la procédure ; mais au total les notables d'opposition comme leur entourage demeurent largement indemnes, tout juste évoqués ou effleurés dans certains dossiers. Ils relèvent davantage d'une surveillance policière plus ou moins discrète que d'une répression ouverte, qui ne frappe que des seconds couteaux à la conduite imprudente. L'enquête n'ouvre donc guère, sinon incidemment, sur les milieux les plus clairement « politisés » en 1820, comme les anciens officiers ou les étudiants ; elle ne documente guère l'« activité conspirative » libérale, comme le feront davantage des enquêtes immédiatement ultérieures⁹. Elle vise au-delà, ou en-dessous, de cette politique occulte, sans doute d'ailleurs moins invisible, moins négligée en tout cas, que la circulation de bruits et de conjectures mêlée à l'activité quotidienne et à la sociabilité ordinaire d'acteurs sociaux aux engagements politiques peu prononcés.

Partant de l'assassin, un « garçon sellier » tout à fait isolé des réseaux évoqués à l'instant (en dépit des accusations polémiques lancées par les ultraroyalistes), l'enquête rencontre davantage de traces d'un bonapartisme populaire très hostile au régime des Bourbons¹⁰. Né en 1783, « enfant de la Patrie » en 1793 et théophilanthrope sous le Directoire, Louvel lui-même apparaît comme un bon témoin des effets persistants de la politisation révolutionnaire à travers le bonapartisme, que les Cent-Jours ont bien mis en lumière¹¹. Bon témoin également du refoulement de cette politisation dans une informalité qui l'a rendue quasi invisible, il a pu méditer et préparer son attentat pendant quatre ans depuis sa chambre-atelier des Ecuries du roi, rue Saint-Thomas du Louvre, à proximité immédiate des lieux de résidence et de parade des princes. Il est vrai qu'il avait su se montrer particulièrement discret, « conspirer seul », en s'abstenant de manifester, depuis le second retour des Bourbons, des sentiments bonapartistes bien connus pourtant de ses quelques familiers. L'incapacité de la police à le repérer et à prévenir son attentat n'en paraît pas moins

⁸ M.*** [Paul Beguin], « avocat », *Procès de Louis-Pierre Louvel, assassin de Mgr le duc de Berry, devant la cour des pairs, extrait des pièces les plus authentiques*, Paris, [juin] 1820, p. 27, à propos du rapport d'ensemble de la commission d'instruction (D. F. BASTARD D'ESTANG, *Rapport fait à la Cour des Pairs le 15 mai 1820 et jours suivants*, Lyon, 1820, 444 p.).

⁹ Sur les conspirations du début des années 1820, voir Pierre-Arnaud LAMBERT, *La charbonnerie française. Du secret en politique*, Lyon, PUR, 1995 ; Xavier LANDRIN, « L'activité conspirative sous la Restauration française. Usages et mises en forme d'un répertoire de contestation politique », *Traverse*, 2004/3, p. 57-72 ; et désormais Jean-Noël TARDY, *L'Âge des ombres. Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIX^e siècle*, Belles Lettres, 2015.

¹⁰ Je me permets de renvoyer sur ce point à Gilles MALANDAIN, « La haine des Bourbons sous la Restauration : un sentiment politique », dans F. CHAUVAUD et L. GAUSSOT (dir.), *La Haine. Histoire et actualité*, Rennes, PUR, 2008, p. 73-83.

¹¹ Robert S. ALEXANDER, *Bonapartism and revolutionary tradition in France: the fédérés of 1815*, Cambridge University Press, 1991.

étrange et choquante, voire suspecte, aux yeux de l'opinion royaliste, mais elle trouve un pendant cohérent dans le refus général de prêter attention au discours de l'assassin, qui est bien le seul à se considérer comme un sujet politique légitime.

Au-delà de Louvel, dont la conduite paraît pour le coup singulière, une cohorte assez abondante de « séditieux » se signale souvent d'elle-même à la police ou même à la justice, par des manifestations d'hostilité ouverte au régime, aux formes multiples. Celles-ci peuvent être anonymes (placards, inscriptions), collectives et festives (chants, mascarades), et dès lors difficiles à réprimer, ou parfois plus explosives et auto-dénonciatrices : ce sont les gestes et propos ou « cris » injurieux dont la plupart des auteurs sont appréhendés. Sporadiques, mais omniprésents et constamment réitérés sous la Restauration, ces éclats « séditieux » sont nombreux à troubler le deuil public après l'assassinat du duc de Berry, en saluant la nouvelle au lieu de la déplorer, en refusant l'hommage au prince ou en vouant tous les Bourbons, à commencer par le roi, au même sort funeste. Généralement associés à l'expression d'un attachement pour Napoléon, ils sont sans conteste l'aspect le plus saillant d'un rapport populaire au politique, fortement disqualifié par les observateurs de la monarchie censitaire, qui en minorent le sens politique tout en les redoutant.

Associées à l'ivrognerie ou à l'ignorance, connues sous tous les régimes¹², les injures « séditieuses » leur paraissent souvent relever du dévouement individuel ou collectif de « la lie du peuple ». L'incompétence et l'illégitimité manifestes de leurs auteurs vouent leurs propos à l'insignifiance, sans exclure cependant une dramatisation et une répression sévère du scandale qu'ils provoquent. Plus attentive à la pluralité des modes d'entrée dans la politique, ainsi qu'à l'enracinement du bonapartisme populaire¹³, l'historiographie actuelle tend à réévaluer le sens et la portée de cette expression intempestive en dépit de son apparent archaïsme¹⁴. Dans une nouvelle analyse d'ensemble du culte napoléonien entre 1815 et 1848, Sudhir Hazareesingh souligne la force de cette opposition au régime censitaire, dont les fondements symboliques sont sapés par la réitération des quolibets et des malédictions, et y voit le point d'ancrage durable d'une politisation populaire moins conforme aux canons de la politique légitime que l'idée républicaine ne le voudrait¹⁵.

Manifestations d'un rapport illégitime, incongru, au politique, ces gestes intempestifs de l'« anti-fête » bonapartiste – qui décalquent souvent les formes légitimes du politique et le discours officiel, en les inversant – relèvent-ils d'une « politique informelle » ? Il faut sans doute se garder d'en faire en tout cas l'expression unique d'un rapport profane au politique, qui passerait nécessairement par le défi, la brutalité ou la dérision. Car les sources policières mettent bien sûr en relief ces écarts à la norme et, souvent lapidaires, elles tendent à épinglez les formules scandaleuses plutôt qu'à expliquer leur surgissement. En revanche,

¹² Notamment sous le Consulat et l'Empire : Natalie PETITEAU, *Les Français et l'Empire (1799-1815)*, La Boutique de l'Histoire, 2008.

¹³ Bernard MENAGER, *Les Napoléon du peuple*, Aubier, 1988 ; Alain CORBIN, *Le Village des cannibales*, Aubier, 1990.

¹⁴ Voir l'analyse de la progressive politisation des révoltes frumentaires entre l'Empire et 1848 par Nicolas BOURGUINAT : *Les Grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX^e siècle*, Éd. de l'EHESS, 2001.

¹⁵ Sudhir HAZAREESINGH, *La Légende de Napoléon*, trad., Tallandier, 2005 (2004). Certes, comme le souligne Annie Jourdan dans une discussion avec S. Hazareesingh sur le site www.h-france.net (*H-France Reviews*, vol. 5, n° 119-120, 2005), l'ampleur du phénomène reste très difficile à mesurer. Parmi d'autres travaux récents attentifs aux gestes « séditieux » sous la Restauration, voir notamment Sheryl KROEN, *Politics and Theater. The Crisis of Legitimacy in Restoration France*, University of California Press, 2000, ainsi que Emmanuel FUREIX, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Champ Vallon, 2009.

l'approfondissement de certains cas, notamment dans le cadre de l'information judiciaire, peut permettre de saisir plus complètement les situations dans lesquelles survient la brutalité « séditeuse » et au-delà encore les formes de la pénétration du politique dans le quotidien des échanges courants et anodins. Eloignés de la logique du complot, les gestes « séditeux » n'épuisent d'ailleurs nullement la matière de l'enquête de 1820, faite aussi de bruits, de propos suspects ou simplement énigmatiques (comme d'apparentes prédictions de l'attentat). A partir et au-delà donc du « séditeux », qui tend à focaliser l'attention, c'est un arrière-plan généralement ignoré de bavardage diffus, entourant et accompagnant l'événement, qui se trouve occasionnellement entrevu.

Lorsqu'elle s'élargit, stimulée par l'attentat mais sans cible prédéterminée, l'investigation policière et judiciaire met ainsi en lumière des interactions inscrites, avec plus ou moins de relief, dans la banalité des jours, et impliquant autant de royalistes que d'adversaires du régime, comme dans l'exemple exposé en ouverture. La réception et les usages de l'événement prennent alors sens dans un contexte, mais aussi dans des cadres locaux et dans des situations particulières, que rapports et dépositions restituent plus ou moins bien. L'irruption de la brutalité verbale, ou des allégations suspectes, s'en trouve éclairée par les logiques propres de la rumeur et de la conversation, ou encore de l'escalade conflictuelle. Si cette contextualisation relativise la portée ou même le sens de propos ou d'incidents largement extérieurs de fait à la sphère politique, et sans effet direct sur elle, elle n'empêche néanmoins pas de constater l'intérêt et les formes d'implication subjective que suscitent les enjeux politiques nationaux. Elle témoigne, autrement dit, d'une appropriation ordinaire du politique, suivant une grande diversité d'attitudes, et cantonnée dans la sociabilité informelle, sinon dans l'informalité (au sens où la « formalité » des pratiques concernées reste largement implicite).

Rumeur(s) et sociabilité ordinaire

Ce que les sources judiciaires attestent le plus nettement, c'est la fréquence, ou la banalité, des échanges sociaux qui s'articulent autour des « nouvelles » touchant à la situation générale du pays, autrement dit le rôle de la rumeur comme opérateur de sociabilité¹⁶. La transmission et le commentaire d'informations non vérifiées animent non seulement des conversations entre familiers, mais aussi des rencontres fortuites, sur les routes notamment, ou dans les auberges, les cabarets, les boutiques, et dans les milieux sociaux les plus variés. Le « bouche à oreille » étant le mode dominant et normal de transmission de l'information dans la société de 1820, les « bruits » (tel est le terme alors le plus usité) sont au cœur de l'appréhension ordinaire du politique et de ses usages sociaux, comme le savent bien les autorités de la Restauration, que leur circulation occupe et préoccupe au plus haut point¹⁷. L'annonce et la confirmation d'un « grand » événement comme l'assassinat du duc de Berry, ne fait à cet égard qu'intensifier la politisation – au sens le plus simple du terme – des conversations quotidiennes, dans la mesure où « on ne parle que de ça ». Elle arrête aussi

¹⁶ Un rôle déjà mis en évidence par Marc BLOCH dans son célèbre article de 1921 (*Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Allia, 1999) ; au-delà même de la sociabilité, c'est aussi une solidarité qu'exprime l'échange de nouvelles dans les tranchées, et plus largement dans un contexte d'information rare.

¹⁷ François PLOUX, *De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX^e siècle*, Aubier, 2003.

davantage l'attention, alors que l'éclairage rétrospectif montre bien que c'est en permanence que circulent toutes sortes d'annonces et de prédictions plus ou moins assurées¹⁸.

On constate ainsi à quel point l'expérience sociale contredit l'idée, qui apparaît souvent et sert de moyen de pression dans les interrogatoires, qu'il n'est pas « naturel » d'échanger des nouvelles ou des conjectures politiques, surtout entre inconnus. Plus largement, comprendre la circulation des rumeurs suppose de dépasser la conception pathologique ou instrumentale du phénomène, toujours jugé indésirable, qui imprègne profondément le regard des autorités, quand bien même leurs observations la contredisent¹⁹. Parce que le caractère évidemment inexorable et largement autonome de la circulation des « bruits » pose un défi redoutable – quasi insurmontable en réalité – à la police politique de 1820, les responsables de celle-ci l'imputent toujours à la seule action d'« émissaires » animés d'intentions malignes, cherchant à déstabiliser la monarchie en injectant le venin de la division ou de la « malveillance » dans un corps social supposé *a priori* indifférent au politique. Dès lors, la recherche de la source, des « auteurs » ou des « colporteurs » de mauvaises ou de fausses nouvelles, polarise l'action policière et tend à se confondre avec la répression de l'opposition politique.

Il est pourtant assez rare que la source de la rumeur soit retrouvée ou que les « émissaires » pointés du doigt soient réellement saisis ou même simplement identifiés, rareté qui peut certes résulter du manque de moyens de la police de 1820, mais qui semble surtout révéler les limites du schème propagandiste de la « malveillance » pour comprendre la circulation des rumeurs. De fait, lorsque, dans le cadre de l'enquête de 1820, un « émissaire » est par exception retrouvé et mis sur la sellette, il se révèle en général un bavard imprudent, un « orateur du peuple » – selon l'expression par laquelle le procureur général stigmatise ceux qui font étalage d'un savoir mal fondé²⁰ –, plutôt qu'un agent du parti libéral. Interrogé, le supposé colporteur apparaît d'ailleurs souvent interdit, stupéfait de devoir se justifier de ce bavardage²¹. Démontrant le plus souvent l'inanité des soupçons, l'information judiciaire se présente à cet égard comme une sorte d'antidote de la rumeur, propre à remettre à sa juste place l'inévitable bruit social qui accompagne l'événement (et la vie politique plus largement), et à rétablir par là l'autorité de la raison, y compris par rapport aux excès de l'angoisse royaliste.

Ce que l'enquête met d'ailleurs en lumière, mieux que les rapports administratifs, c'est, avec la banalité de l'échange de nouvelles, le partage social et culturel des rumeurs, à l'opposé de leur assignation aux seules catégories populaires, réputées crédules et manipulables. La circulation des rumeurs traverse en effet l'espace social, des salons aux cabarets, des cercles de notables aux rencontres de domestiques, passant par journaux et

¹⁸ Ainsi, une commerçante d'Orléans est plusieurs fois interrogée pour révéler le nom de l'homme qui, sur la foi des journaux, lui a prédit « un mauvais carnaval » environ un mois avant l'attentat (et peut-être même qu'un « événement » empêcherait de fêter le mardi gras le 15 février), ce à quoi elle se refuse. Le juge insiste : « Cependant on ne tient de semblable conversation qu'aux personnes que l'on connoit particulièrement ? », et reçoit cette réponse : « On était si frappé de ce malheureux événement qu'on s'en entretient avec tout le monde. » (AN CC 513/255, Déposition de la femme Monnet, 28 février 1820).

¹⁹ Philippe ALDRIN, *Sociologie politique des rumeurs*, PUF, 2005.

²⁰ N. F. BELLART, *Réquisitoire définitif dans l'affaire Louvel*, Paris, 1820, p. 211.

²¹ Parmi divers exemples : Molus (CC 506/29), Duval (CC 506/92), Legras (CC 508/126)...

correspondances privées autant que par les échanges oraux²². La croyance et l'inquiétude qu'elles suscitent ne paraissent pas moins fortes dans les élites – les élites royalistes en particulier, hantées par la peur de la subversion – que chez des acteurs sociaux plus humbles et plus détachés des enjeux politiques centraux. La perméabilité des autorités elles-mêmes, et de l'enquête policière, aux rumeurs les plus diverses, même s'il s'agit de les vérifier ou de les contrecarrer, dit assez les limites d'une frontière cognitive qu'il faut sans arrêt et d'autant plus réaffirmer. Sans doute peut-on distinguer entre des rumeurs plus spécifiquement populaires, mises en relief dans les sources – comme les bruits récurrents du retour imminent de Napoléon (à la tête de diverses armées), ou du prochain rétablissement des impôts d'Ancien régime – et des rumeurs plus sophistiquées, plus proches de la vie politique réelle – ainsi la prédiction du « coup » qui doit empêcher la modification de la loi électorale projetée par le gouvernement. Mais cette gradation sommaire ne rend pas bien compte d'une réalité qui paraît plutôt faite d'une multitude de « bruits » entrelacés, tous articulés à une économie du plausible, et objets d'usages très divers.

Dans un contexte où l'information officielle est rare et lente, la circulation de rumeurs traduit d'abord, bien plus qu'une situation de crise ou d'anomie particulière, une disposition très générale à informer et à s'informer, et elle signale une compétence minimale – sans laquelle les bruits sont inintelligibles – plutôt qu'une naïveté. A cet égard, c'est non seulement l'intentionnalité stratégique, mais aussi le pouvoir performatif des « émissaires » qui apparaît nettement surévalué par les observateurs du pouvoir ; et la recherche obsessionnelle des propagateurs de bruits alarmants ou malséants, est d'autant plus vaine que ces bruits, à supposer qu'ils aient une origine unique, ne peuvent qu'échapper à leurs colporteurs initiaux pour vivre une vie largement autonome. En effet, contrairement à ce que semblent souvent croire ou redouter les administrateurs, les rumeurs ne sont pas absorbées et répercutées passivement mais sont plutôt l'objet d'une appropriation critique qui leur fait d'ailleurs subir – le constat n'est pas neuf – toutes sortes de transformations, au fil des multiples interactions dans lesquelles elles se transmettent, se croisent, se confirment ou se contredisent, etc. L'itinéraire des bruits n'est jamais linéaire et transparent, et il reste la plupart du temps largement indistinct au sein du bruit plus général encore qu'ils contribuent à produire tout en s'y fondant.

Il faudrait donc pouvoir resituer les rumeurs dans les échanges et les jeux sociaux qu'elles alimentent d'une part, mais dont elles sont aussi très largement le produit, en saisir les usages autant que les contenus, sur lesquels les sources policières renseignent mieux. L'information judiciaire permet parfois d'approcher plus précisément cette dynamique de l'appropriation et de la transmission, ou même de l'invention circonstancielle, comme dans l'exemple cité en ouverture. Les bruits apparaissent alors comme les seuls éléments d'information possible, offrant des prises sur le monde (ce qui s'est passé) et sur le temps (ce qui peut ou pourrait se passer dans l'avenir), mais aussi des ressources dans l'échange social, susceptibles d'être investis à diverses fins, ludiques ou sérieuses²³. En complément de l'expérience individuelle, ils participent au savoir factuel sur lequel chacun peut prétendre

²² Certains préfets – les moins favorables aux ultras – le disent du reste clairement en 1820, s'inquiétant des rumeurs alarmistes que les royalistes font courir ; mais la transmission de ces bruits ne fait pas l'objet du même traitement que les rumeurs « malveillantes » attribuées aux « agents de la faction » libérale et censées abuser la crédulité populaire.

²³ Un jardinier de Gentilly est ainsi mis en cause pour avoir fait « endurer » une jeune blanchisseuse qui se réjouissait d'aller danser en l'assurant, sur la foi de bruits recueillis à Paris, qu'une « conspiration », annoncée par une « affiche », interromprait le carnaval (AN CC 508 / 167).

s'appuyer pour énoncer son opinion, la faire valoir, garder la face ou simplement s'affirmer en acteur de la conversation (« faire l'intéressant » ou « l'avantageux », c'est-à-dire l'informé).

« Parler politique » : objet d'histoire ?

La rumeur nourrit donc – et désigne aussi, comme par métonymie – l'inscription du politique dans les interactions courantes et dans une sociabilité informelle aux cadres et aux configurations sociales multiples. Comme le souligne Philippe Aldrin, l'étude des rumeurs, si elle peut être celle de « l'énonciation rumorale », doit ouvrir sur une sociologie de la prise de parole et du « laboratoire des opinions » (et des attitudes) ordinaires. Toutefois, l'historien bute pour sa part sur le « silence résistant » des sources²⁴, qui n'enregistrent jamais directement les échanges oraux mais les restituent, au mieux, de manière fragmentaire, non seulement partielle mais aussi souvent partielle, quand elles ne les censurent pas plus radicalement encore en les désignant²⁵. Aussi, si le rôle des sociabilités quotidiennes dans le processus de politisation a été très tôt souligné, depuis les travaux fondateurs de Maurice Agulhon²⁶, l'analyse des conversations est restée logiquement très limitée malgré l'abondance relative des archives de la police politique du premier XIX^e siècle.

Ce laconisme des traces est loin d'être accidentel : il traduit le statut ambigu des paroles éventuellement captées par les institutions répressives. En dehors des gestes et des « cris » imposés par les provocateurs « séditieux », et souvent détachés, on l'a dit, de leur contexte, ce sont des propos extorqués par la suspicion policière, qui n'étaient pas censés sortir du cadre de leur énonciation, et que tous les protagonistes (à supposer qu'ils soient retrouvés) ne souhaitent pas forcément se remémorer et *a fortiori* assumer devant un juge. A défaut parfois de retrouver le fin mot des échanges incriminés, les interrogatoires montrent d'ailleurs surtout l'inégale aptitude à se justifier d'une parole malséante, qui paraît largement fonction du capital social de l'individu. Faisant écho aux véhéments débats sur la « liberté individuelle » qui opposent les libéraux, et parfois certains royalistes, aux défenseurs de la police politique, depuis le début de la Restauration et de nouveau juste après l'attentat de Louvel²⁷, certains sont aptes à invoquer la liberté d'opinion et d'expression privée que leur reconnaît le droit post-révolutionnaire, et font face, avec plus ou moins de ténacité, à la suspicion²⁸. Mais le plus fréquemment, ceux qui se retrouvent en situation de suspects ne trouvent de ressource que dans la dénégation, ou encore dans l'auto-disqualification de leur dire – attribué à l'emportement ou à l'ivresse, par exemple – assortie d'excuses. Dans tous les cas, le refus ou

²⁴ Jacques RANCIERE, « L'historienne en proie au silence », *Critique*, janv.-fév. 2000, p. 13.

²⁵ A l'image de ce « bulletin de police » de la fin de février 1820 : « Une discussion politique a eu lieu entre deux jeunes gens de Melun dans un café, le 22 de ce mois, sur la légitimité et sur la souveraineté du peuple. Le lieutenant de gendarmerie qui se trouvait présent imposa silence à leurs déclamations anarchiques. » (AN F7 3792).

²⁶ Voir une mise en perspective récente : Julian MISCHI, « Observer la politisation des ruraux sous l'angle des sociabilités », dans A. ANTOINE, J. MISCHI (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008, p. 7-21.

²⁷ Le ministère propose alors une loi d'exception permettant la détention administrative d'un individu soupçonné d'atteinte à la sûreté de l'Etat. En principe, le droit libéral limite à l'expression publique et ouverte le domaine du « séditieux », mais la notion de complot remet en cause cette frontière.

²⁸ Voir par exemple le cas d'un commissaire de police de Troyes, mis en cause par ses collègues royalistes : AN CC 506/42 ; ou celui du jeune secrétaire du banquier Laffitte (CC 508/121).

l'incapacité d'assumer le poids très lourd que la présomption et l'assignation judiciaires prêtent brusquement à des propos arrachés aux échanges quotidiens, contribue encore à opacifier les échanges quotidiens entrevus dans les archives, ou du moins les modalités de leur politisation.

Bien sûr, si certains individus semblent vraiment surpris d'avoir à revenir sur leurs propos et à en répondre, tous ont peu ou prou conscience – ou reprennent du moins conscience devant le rappel à l'ordre – des risques inhérents à la prise de parole et même au simple colportage des nouvelles, vu comme une forme d'inconduite (et pas seulement chez les femmes). On aperçoit d'ailleurs, incidemment, des conduites d'évitement et des jugements réprobateurs sur ceux qui sont trop « parleurs ». Ils peuvent tenir aussi bien au sentiment d'illégitimité, ou à la timidité qu'il entraîne, qu'à une conscience aiguë des risques, propre à des acteurs politisés, soucieux de ne pas se trahir. C'est notamment le cas de Louvel, qui pousse l'évitement de la politique jusqu'à celui de quasiment toute conversation, ce qui le fait passer pour un « ours », voire pour un « surnois ». Plus largement, la discrétion, ou la maîtrise de sa parole, est une forme de la compétence politique dont l'échec général des tentatives conspiratoires sous la Restauration montre la rareté autour de 1820. Encore y a-t-il toute une gradation du simple échange de nouvelles et de propos généraux jusqu'à la confiance auto-dénonciatrice, qui suppose l'entre-soi²⁹. C'est alors la question des signes de reconnaissance et de l'établissement de la confiance entre inconnus qui est posée, ou encore celle de la séparation entre sphère « privée » ou familiale et sphère « publique », une séparation dont les dénonciations – volontaires ou non – montrent d'ailleurs toute la fragilité.

A l'opposé de cette prudente réserve, les archives mettent en relief l'expressionnisme tranchant des bravades « séditieuses », qui renvoient à une culture ou contre-culture populaire, sans doute, mais aussi à une culture militaire que les guerres de la Révolution et de l'Empire ont largement diffusée ou renforcée dans la société française. L'habitude du défi et de l'affrontement, de l'exclusion réciproque, nourrie du souvenir encore très vif des guerres civiles et des invasions, rend les clivages d'opinion incandescents, et d'abord au plus haut niveau de la hiérarchie sociale, comme en témoignent la violence des polémiques de presse ou de tribune, la recrudescence du duel³⁰, ou l'évolution des sociabilités élitaires, touchées par les affres de la « politique infernale » ou de la « politicomanie »³¹. Le début de la Restauration voit d'ailleurs plus largement la dénonciation de « la politique » comme facteur de division délétère du corps social et de déclin d'une civilité spécifique, dont le beau XVIII^e siècle aurait vu l'apogée³². En fait de déclin, ce sont surtout des transformations, des déplacements, de nouvelles polarisations qu'observent les historiens ; et si un certain art de converser paraît

²⁹ Ainsi un riche propriétaire d'Orléans rapporte-t-il une rencontre suspecte avec trois « particuliers » avec qui il a voyagé en diligence « le 6 ou 7 décembre [1819] » : après avoir « tenu des propos très scandaleux sur la religion », ils ont engagé la conversation sur la situation politique, multipliant les insinuations menaçantes pour le roi (par exemple, « avant peu il n'y aura pas beaucoup de souverains en Europe »), mais en prenant soin de rester dans la vague, comme le suggère la remarque attribuée à l'un d'entre eux en voyant le déclarant mettre son chapeau « à la Bolivar » (qui passait pour libéral) pour descendre de la voiture : « ah ah si j'avais vu votre chapeau je vous en aurais dit davantage je vois que vous êtes des nôtres ». (AN CC 513/144, Déclaration du sieur Dalhot, 24 février 1820).

³⁰ François GUILLET, *La Mort en face. Histoire du duel de la Révolution à nos jours*, Aubier, 2008.

³¹ Marie-Véronique GAUTHIER, *Chanson, sociabilité et grivoiserie au XIX^e siècle*, Aubier, 1992, chap. 1 ; Pierre KARILA-COHEN, *L'Etat des esprits, op. cit.*, p. 48-55.

³² Dans *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Fayard, 2005, Antoine LILTI montre bien que les salons n'ont jamais été des espaces apolitiques, et plus largement tout ce qu'a de trompeuse la nostalgie exprimée au XIX^e siècle pour cette sociabilité mondaine.

désormais désuet, on ne peut évidemment en déduire la disparition empirique de la conversation comme pratique³³. Tout porte plutôt à penser que la fréquence des discussions politiques informelles ne cesse de croître – signe et facteur de la politisation post-révolutionnaire – et que cette diffusion elle-même alimente un sentiment de perte ou de déclin.

Entre la conspiration et la brutalité ou l'injure, une place demeure, à l'évidence, pour une culture courante de la conversation, dans laquelle le politique peut trouver sa place. Certes, le risque du dérapage de l'interaction vers le conflit ou même la violence est à un niveau élevé dans les premières années de la Restauration, et se tend à nouveau après l'attentat de Louvel, qui cristallise les clivages. Comme on l'observe aujourd'hui, la conversation politique est évidemment facilitée par l'entre-soi, qu'il tienne à la symétrie des positions sociales ou à l'harmonie des opinions, mais des espaces de circulation, de rencontre et d'échange existent, nés notamment du trafic des rumeurs. Que la documentation soit limitée ne doit pas conduire à refuser toute « pertinence » au « concept de conversation » dans l'étude de la sociabilité ordinaire, comme le souligne Alain Corbin à propos de Pinagot et des paysans du premier XIX^e siècle³⁴. Il montre que certaines sources – en l'occurrence une source littéraire locale, des « scènes de la vie percheronne » publiées à destination d'un public rural sous la Monarchie de Juillet – permettent de décrire les rituels de la conversation lors des visites de famille ou le « caquet » plus libre qui anime les veillées paysannes, où sont évoqués des événements marquants, anciens ou récents, et où il arrive qu'on « parle de politique ». Même s'il ne faut sans doute pas adhérer trop hâtivement à la vision qu'en donne Balzac dans *Le Médecin de campagne*, c'est bien du reste pour l'essentiel à travers les discussions informelles que se forge notamment la légende impériale et avec elle le bonapartisme populaire. Plus largement, ces échanges quotidiens tissent en continu le fil d'une politisation, si l'on entend par là avant tout la conscience d'un monde « politisé ».

Sans doute les sources restent-elles trop indirectes ou trop fragmentaires pour espérer constituer des corpus de conversations circonstanciées propres à une analyse systématique, comme peuvent le faire les sociologues, par l'enquête ethnographique ou par la constitution de *focus groups*³⁵. Il n'est cependant sans doute pas impossible d'aller plus loin dans le rassemblement et le questionnement des exemples que les archives peuvent fournir, et notamment dans le repérage, à l'échelle des interactions, des outils cognitifs mobilisés pour s'approprier l'information politique et pour en faire éventuellement usage³⁶. Même si l'on touche là aux limites empiriques de l'histoire, la prise en compte de nouvelles approches de la réception du politique et de la discussion ordinaire³⁷, peut contribuer au renouvellement de l'histoire des processus de politisation, qui a déjà beaucoup mobilisé les dix-neuviémistes.

³³ Sur la longue durée des représentations, voir Emmanuel GODO, *Histoire de la conversation*, PUF, 2003, qui souligne l'élargissement de l'acception du terme « conversation » et les réticences qu'il provoque.

³⁴ Alain CORBIN, *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Flammarion, 1998, p. 100-106.

³⁵ Outre les travaux de Philippe Aldrin, voir l'enquête récente de Vincent GOULET, *Médias et classes populaires. Les usages ordinaires des informations*, INA, 2010 ; et pour le travail sur *focus group* à la française : Sophie DUCHESNE et Florence HAEGEL, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, 54, 2004/6, p. 877-909.

³⁶ Comme y invite Yves DELOYE, « Pour une sociologie historique de la compétence à opiner 'politiquement' », *RFSP*, 57/6, 2007, p. 775-798 ; l'ensemble de ce dossier sur la compétence politique informe aussi notre propos.

³⁷ Voir aussi par exemple la présentation par Fabienne GREFFET et Stéphanie WOJCIK du dossier « La discussion politique en ligne », *Réseaux*, n° 150, 2008, p. 9-16.

Elle s'inscrirait du reste dans la continuité de la remise en cause d'une vision générale, linéaire et téléologique du phénomène, qui l'indexe sur l'acquisition progressive d'une compétence liée essentiellement au droit de vote. Or, comme le contexte d'aujourd'hui le met bien en évidence, la politisation n'est pas seulement un processus d'acculturation global et cumulatif, qui serait un acquis à peu près irréversible du XIX^e siècle ; elle est aussi, à un autre niveau d'observation, une « sensibilisation » des groupes et des communautés, mais aussi des individus eux-mêmes, aux enjeux politiques, inégale dans l'espace (social et géographique) et fluctuante dans le temps³⁸. La comprendre en ce sens plus lâche, mais aussi plus réaliste, permet de (ou oblige à) ne pas s'en tenir aux formes de participation effective ou d'affiliation idéologique, mais à s'intéresser à la labilité comme à la diversité des rapports ordinaires à la politique, allant de l'indifférence toujours possible – voire fréquente, surtout dans une situation d'exclusion objective – à un niveau d'engagement « profane » fort et paradoxal, relativement indépendant de la compétence, en passant par toute sorte de « bricolages » cognitifs. Les périodes de reflux et de dépolitisation au moins apparente, comme celle qui suit la Révolution, rendent évidemment particulièrement nécessaire cet élargissement, appelant une attention plus « fine » aux interactions, aux gestes et micro-événements dans lesquels se forment et s'expriment les attitudes, y compris de ceux qui ne sont pas ou ne se sentent pas compétents, à mi-chemin entre le murmure peu distinct du quotidien et le domaine plus électif de la parole publique³⁹.

³⁸ Christophe PROCHASSON, « La politique comme 'culture sensible'. Alain Corbin face à l'histoire politique », *French Politics, Culture & Society*, 22 / 2, 2004, p. 56-68.

³⁹ Jacques RANCIERE, article cité (à propos de l'œuvre de Michelle Perrot et de l'histoire des femmes).